PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 5 septembre 2023 à 19 h 00 Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents:

- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2ème adjointe,
- SAMAR Muriel, conseillère municipale
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal

Excusée :

• Michel PLACE, conseiller municipal (procuration à Cyrille TROUBAT).

<u>Secrétaire de séance</u> : Amélie BONNIER, conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

- Rénovation logements communaux
- Tarifs eau et assainissement 2023/2024
- PFAC
- Questions diverses

* * * *

Rénovation logements communaux Sollicitation fonds de concours CCPVG

Rapporteur: M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves au titre du fonds de concours.

Tarifs eau et assainissement 2023/2024

Rapporteur: M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs suivants pour 2024 :

EAU	
Partie fixe par compteur	34.50 €
m³ consommé	0.40 €
ASSAINISSEMENT	
Partie fixe par compteur	41.50 €
m³ consommé	0.46 €

PFAC (PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSANISSEMENT COLLECTIF)

Rapporteur: M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de remettre l'étude du PFAC au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

• Travaux effectués en 2023

Remerciements au Conseil municipal pour la réfection du court de tennis pour le changement du portail du cimetière.

* * * *

La séance est clôturée à vingt et une heures.